Décision 11-DCC-198 du 20 décembre 2011

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Mallet par la société Pro-à-Pro Distribution SA

Posted on: 16 janvier 2012 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Pro-à-Pro Distribution SA (devenue depuis Colruyt France SA)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Mallet

Lire

le texte intégral de la décision
141.47 Ko